

Modalités de règlement de la participation familiale

NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT A CETTE DEMANDE

Vous recevrez à votre domicile une facture dans le courant du mois de décembre. **Vous réglerez alors directement au Trésor Public.**

La facture sera adressée au nom et à l'adresse du responsable légal demandeur figurant sur ce dossier.

Après le 10 juillet, sans justification particulière, le montant de la participation familiale sera majoré de 40 euros (ne sont pas concernés par cette majoration les élèves qui déménagent, les élèves internes devenant demi-pensionnaires, ou les élèves affectés tardivement dans un établissement).

Gratuité du transport

Je souhaite bénéficier de la gratuité du transport scolaire :

3ème enfant ou plus.

La gratuité est accordée à partir du 3ème enfant d'une même famille. Si vos enfants aînés empruntent un transport scolaire organisé par une autre région, vous devez nous transmettre avant le 01 octobre 2021 une copie du titre de transport de vos enfants.

Nom et prénom des enfants de la famille bénéficiant d'une carte de transport scolaire (2022-2023)	Etablissement fréquenté (Nom/Lieu) (2022-2023)	Classe (2022-2023)
1er		
2ème		
3ème		
4ème		

Elèves utilisant deux titres de transport dans le cadre d'une garde alternée

Je souhaite bénéficier du tarif "garde alternée" (demi-tarif) :

2ème carte/Garde Alternée. (Attention : en cas de garde alternée vous devez remplir une demande pour chaque adresse)

Nom du second parent : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Attestation Familiale

Je soussigné(e) : (nom et prénom du responsable légal demandeur),

Nom : _____ Prénom : _____

certifie sincères et véritables les éléments contenus dans cette demande.

Fait à _____ le _____

Signature :